



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**

Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine du Calvados

Dossier suivi par : FOUCAMBERT David

Objet : Dossier papier AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 014118 24 D0009 U1401

Adresse du projet : Quai Vendeuvre 14000 CAEN

Déposé en mairie le : 28/06/2024

Reçu au service le : 05/07/2024

Nature des travaux: Lotissement usage d'habitation

Demandeur :

INOLYA représenté(e) par Monsieur
BUREAU CHRISTOPHE

France

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Caen

Signé électroniquement
par David FOUCAMBERT
Le 01/08/2024 à 09:38

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur David FOUCAMBERT**

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.